

Belfius Invest

Top Funds Selection

Contrats d'assurance de droit Belge du type Branche 21 et Branche 23

En bref

Belfius Invest Top Funds Selection se compose de deux produits d'assurance vie commercialisés par Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances de droit belge, agréée sous le n° 37 afin d'exercer les activités « Vie ».

Belfius Invest Top Funds Selection Fix est une assurance placement (Branche 21) sans date finale. Le rendement consiste en un taux d'intérêt garanti.

Belfius Invest Top Funds Selection Plus est une assurance vie (Branche 23) qui investit, à son tour, dans des fonds de tierces parties via différents compartiments du fonds de placement interne. Il s'agit d'un contrat sans protection du capital ou rendement garanti. Ce contrat n'a également pas de date finale. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vous avez actuellement le choix entre 15 fonds :

- 5 fonds d'actions : BI **Templeton** Asian Smaller Co A EUR, BI **BlackRock** Global Funds European A2, BI **Robeco** US Large Cap Equities D EUR, BI **Aberdeen Global** Japanese Eq F A2 EUR ; BI **Invesco** Pan European Structured Eq A.
- 3 fonds obligataires : BI **Fidelity** F Emerging Market Debt A acc, BI **Robeco** High Yield Bonds DH EUR ; BI **Templeton** Glob. Total Return Fund A EUR H1.
- 6 fonds mixtes : BI **Carmignac** Patrimoine A EUR Acc, BI **Ethna** Fund Aktiv T; BI **JPMorgan** Global Income Fund A (acc) EUR, BI **BlackRock** GF Allocation A2 EUR, BI **Flossbach v Storch** – Multiple Opp II RT, BI **Ethna** Dynamisch T.
- 1 fonds monétaire : BI Money Market Euro.

La valeur de ces fonds est libellée en euro.

Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'investissement des différents fonds à la page suivante.

Vous trouverez sur belfius.be des informations détaillées sur la composition de ces fonds, la stratégie d'investissement et la valeur d'inventaire.

Vous trouverez de plus amples informations dans la fiche d'information financière disponible dans les agences de Belfius Banque ou sur belfius.be.

Un investissement qui allie un rendement potentiel plus élevé et un rendement fixe dans un seul investissement grâce à une sélection de fonds réputés

■ Vous déterminez le risque de votre investissement

Cette assurance placement vous permet de choisir vous-même quel risque vous souhaitez prendre avec le capital investi. En effet, une partie de la (des) prime(s) nette(s) versée(s) est investie dans une assurance de la Branche 21 (contrat Belfius Invest Top Funds Selection Fix). Sur ce capital, vous recevrez un **taux d'intérêt garanti**.

A la fin de la huitième année civile complète, l'assurance de la Branche 21 donnera droit, après chaque versement, au remboursement d'une partie déterminée du total des primes nettes versées.

Vous pouvez choisir d'investir seulement une partie minimale de votre capital investi dans l'assurance de la Branche 21, suffisamment pour vous donner un droit au remboursement de 5 % de vos primes nettes versées. Vous optez alors pleinement pour un investissement dans les fonds, mais vous démarrez quand même simultanément votre contrat Branche 21, ce qui vous permet de mettre à l'abri les bénéfices éventuellement réalisés.

Ou vous pouvez aussi choisir d'investir une plus grande partie dans l'assurance de la Branche 21, de sorte que vous aurez droit au remboursement de 50 % de vos primes nettes versées.

■ Un rendement potentiel plus élevé

Le solde de la (des) prime(s) nette(s) est investi dans une assurance de la Branche 23 (contrat Belfius Invest Top Funds Selection Plus). Ce contrat est lié à un fonds d'investissement interne de Belfius Insurance comportant plusieurs compartiments poursuivant chacun une stratégie spécifique. Ces compartiments investissent ainsi dans des fonds sélectionnés par Belfius Insurance et gérés par des gestionnaires renommés. La sélection des fonds s'est basée sur les prestations passées de ces fonds et semble offrir, dans les circonstances actuelles de marché, un **potentiel de croissance**. En fonction de cette sélection et de vos propres objectifs d'investissement, vous choisissez vous-même les fonds dans lesquels investir. Remarque : ni le rendement, ni le capital des fonds ne sont garantis.

■ Pas de précompte mobilier

Dans le cadre de la législation fiscale actuelle, qui peut être modifiée, vous ne payez pas de précompte mobilier, sauf en cas de retrait de votre contrat de la Branche 21 pendant les huit premières années du contrat.

■ Un investissement flexible

Vous épargnez à votre rythme et vous déterminez le montant que vous versez. Le versement minimum est de 25 euros. En fonction de l'évolution des conditions du marché, vous pouvez choisir d'autres fonds de placement dans le cadre de votre contrat de la Branche 23, tant pour la réserve déjà constituée dans vos fonds que pour les nouveaux versements. Vous pouvez également transférer (partiellement) la réserve de votre contrat de la Branche 23 vers votre contrat de la Branche 21. Vous pouvez ainsi, par exemple, mettre à l'abri les bénéfices éventuellement réalisés sur les fonds de placement de votre contrat de la Branche 23 en les transférant dans votre contrat de la Branche 21.

■ Votre capital reste partiellement disponible

Vous pouvez également racheter gratuitement votre réserve partiellement à des moments déterminés.

- C'est possible en cas de rachat partiel de votre contrat de la Branche 21 pendant un mois après l'introduction du nouveau taux d'intérêt à la fin de chaque période de garantie (minimum huit ans et maximum neuf ans après chaque versement). Vous pouvez alors prélever la réserve garantie, qui reçoit un nouveau taux d'intérêt.
- Cette possibilité s'applique également en cas de rachat partiel une fois tous les 12 mois jusqu'à maximum 10 % de la réserve acquise, à raison d'un maximum de 25 000 euros de votre contrat de la Branche 21 ou du contrat de la Branche 23.
- Vous pouvez également prélever des sommes périodiquement (formule Comfort) de votre contrat de la Branche 23, à raison d'un minimum de 125 euros et d'un maximum annuel de 20 % du total des primes versées. Cette possibilité ne peut pas être combinée avec la situation précédente. Si vous souhaitez effectuer un retrait (partiel) de la réserve de votre contrat de Branche 21, mieux vaut l'effectuer au moins huit ans après le début du contrat, sinon le précompte mobilier sera dû.

■ Options intéressantes

Si vous le souhaitez, vous pouvez adapter la gestion des fonds de la Branche 23 à vos besoins. Par exemple, vous pouvez choisir de limiter automatiquement les pertes éventuelles futures pour un fonds déterminé ou de mettre automatiquement à l'abri les bénéfices éventuels futurs pour un fonds déterminé afin de tenter ainsi de limiter les risques. Vous pouvez aussi choisir d'adapter régulièrement le poids des différents fonds automatiquement à la dernière répartition que vous souhaitez.

■ Protection de vos héritiers

Vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès de l'assuré. Cette assurance peut constituer dès lors un instrument de planification successorale.

Comment souscrire ?

Vous pouvez souscrire dans votre agence de Belfius Banque.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Contact au numéro 02 222 12 01 ou via « Contact » sur le site www.belfius.be.

Belfius Invest Top Funds Selection

FRAIS

Frais d'entrée

Maximum 2,50 %

Frais de sortie

5 %, 4 %, 3 %, 2 %, 1 % selon que le rachat ait lieu au cours de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e année ou plus à compter à partir du début du contrat. En cas de rachat ou de transfert de la réserve du contrat BI Top Funds Selection Fix (Branche 21) après les 8 premières années du contrat (Branche 21), des frais de sortie financiers (calculés selon l'A.R. du 14 novembre 2013 portant sur les activités d'assurance vie) pourront éventuellement être imputés en plus des frais de sortie de 1 %, le total de ces frais ne pouvant toutefois pas dépasser 5 %.

Il est possible de racheter la réserve sans frais à des moments déterminés.

Les situations où il est possible de sortir sans frais sont énumérées en début de document.

Frais de gestion

- Contrat de la Branche 21 : chaque mois, 0,01 % sur la réserve acquise.
- Contrat de la Branche 23 : maximum 1,35 % par an pour les fonds d'actions, maximum 1,2 % par an pour les fonds mixtes, maximum 1,1 % par an pour les fonds obligataires. Ces frais sont imputés par l'assureur et sont calculés sur la valeur d'inventaire. L'assureur ne facture pas de frais de gestion pour le fonds de liquidités.

Indemnité de rachat / reprise

Une indemnité conjonctuelle de sortie peut être imputée pour le contrat de la Branche 21 pendant les huit premières années suivant chaque versement et pendant les huit années de toute nouvelle période de garantie du taux d'intérêt garanti, conformément aux dispositions de l'A.R. du 14 novembre 2003 portant sur l'activité d'assurance vie.

Frais en cas de transfert

En cas de transfert (partiel) de compartiments dans la gamme Branche 23 ou en cas de transfert (partiel) du contrat de la Branche 21 vers celui de la Branche 23 ou inversement, des frais d'1 % sont imputés. Aucuns frais d'entrée, aucuns frais de sortie ou taxes ne seront facturés. En cas de transfert du contrat de la Branche 21, une indemnité conjonctuelle de sortie ou des frais de sortie financiers peuvent être dus. En cas de transfert durant les huit premières années du contrat de la Branche 21, un précompte mobilier devra être acquitté.

ASPECTS FISCAUX

La législation fiscale actuelle, qui est susceptible de changer, applique un régime fiscal aux investisseurs particuliers soumis à l'impôt belge des personnes physiques comme suit :

- Précompte mobilier : pas de précompte mobilier sur les prestations en cas de vie versées à n'importe quel moment pour le contrat de la Branche 23 et après huit ans pour le contrat de la Branche 21, à compter à partir de la date de début du contrat. En cas de rachat au cours des huit premières années du contrat de la Branche 21, un précompte mobilier libératoire de 30 % calculé sur les plus-values est à charge du souscripteur/du (des) bénéficiaire(s).
- Taxe d'assurance : une taxe d'assurance de 2 % est due sur les primes versées.

Le traitement fiscal dépend de vos conditions individuelles. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la fiche d'information financière du produit et le règlement de gestion du fonds. Ce produit est soumis à la législation belge. Les investisseurs qui sont soumis à un autre régime fiscal que celui qui est en vigueur en Belgique, sont priés de se renseigner sur le régime fiscal qui leur est appliqué.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES FONDS DE LA BRANCHE 23

Compartiment BI Templeton Asian Smaller Co A EUR

Le compartiment investit dans *Templeton Asian Smaller Companies Fund A (acc) EUR* (code ISIN : LU0390135415) qui vise un accroissement du capital à long terme et investit principalement dans les actions cessibles et dans les certificats de dépôt de small-caps dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards USD au moment de l'acquisition, qui sont établies en Asie et/ou qui déploient une part importante de leurs activités dans cette région. L'Asie regroupe, sans que cette liste soit limitative, les pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande et Vietnam.

Compartiment BI BlackRock Global Funds European A2

Le compartiment investit dans *BlackRock Global Funds European Fund A2* (code ISIN : LU0011846440). L'objectif de ce fonds est de maximiser le rendement total (accroissement du capital et revenus) libellé en euro en investissant principalement dans les actions d'entreprises établies en Europe ou qui y sont majoritairement actives sur le plan économique.

Compartiment BI Robeco US Large Cap Equities D EUR

Le compartiment investit dans *Robeco US Large Cap Equities D EUR* (code ISIN : LU0474363974) qui investit à son tour dans de grandes entreprises aux États-Unis et se compose principalement d'actions affichant une capitalisation de marché supérieure à 2 milliards USD. Son objectif est de prendre des positions quand les marchés s'orientent à la hausse et de conserver le capital quand ceux-ci baissent, au moyen d'une gestion active des risques.

Compartiment BI Aberdeen Global Japanese Eq F A 2

Le compartiment investit dans *Aberdeen Global Japanese Equity Fund A (EUR) 2 Acc* (code ISIN : LU0476876759). L'objectif consiste à réaliser une combinaison de rendements et d'accroissement du capital à long terme, en investissant principalement dans des actions d'entreprises établies au Japon ou ayant beaucoup d'activités dans ce pays.

Le risque de change du yen par rapport à l'euro est couvert.

Compartiment BI Invesco Pan European Structured Eq A

Le compartiment investit dans *Invesco Funds - Invesco Pan European Structured Equity Fund A* (code ISIN : LU0119750205). L'objectif d'investissement est de réaliser des rendements et un accroissement du capital à long terme, en investissant principalement dans des actions d'entreprises. Le fonds investit surtout en Europe et fait l'objet d'une gestion active dans le cadre de ses objectifs, sans référence à un benchmark, via un modèle quantitatif.

Compartiment BI Fidelity F Emerging Market Debt A acc

Le compartiment investit dans *Fidelity Funds Emerging Market Debt Fund A Acc Euro* (code ISIN : LU0238205289) et vise à réaliser des rendements et un accroissement du capital, en investissant principalement dans des titres de créance émis par les pouvoirs publics de marchés émergents dans le monde entier, tant en devises fortes qu'éventuellement en devises locales. Les investissements peuvent aussi intervenir dans d'autres types de titres (en devises fortes ou en devises locales), comme des obligations et des actions d'entreprise d'un marché émergent. Les obligations en portefeuille peuvent être de moindre qualité. Les investissements se cantonnent, mais pas exclusivement, à l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Europe de l'Est (y compris la Russie), ainsi que le Moyen-Orient.

Compartiment BI Robeco High Yield Bonds DH EUR

Le compartiment investit dans *Robeco High Yield Bonds DH EUR* (code ISIN : LU0085136942), qui investit à l'échelle mondiale dans des obligations d'entreprise à haut rendement, affichant une notation inférieure à BBB, c'est-à-dire une notation inférieure à Investment Grade. Ces obligations offrent généralement un rendement plus élevé que les obligations classiques, mais sont également assorties d'un risque supérieur. Ce risque est activement réduit en investissant dans de nombreuses entreprises, et en diversifiant les investissements sur plusieurs secteurs et catégories de notations. Les obligations sont sélectionnées sur la base d'une vision globale du marché et d'une analyse approfondie des entreprises (sélection bottom-up). Des produits dérivés peuvent également être utilisés pour différentes raisons : pour couvrir une position déterminée, à des fins d'arbitrage, ou comme levier pour une exposition supplémentaire au marché du crédit. Le fonds couvre entièrement les risques de change par rapport à l'euro.

Compartiment BI Templeton Glob. Total Return A EUR H1

Le compartiment investit dans *Templeton Global Total Return Fund A (acc) EUR H1* (code ISIN : LU0294221097). L'objectif principal consiste à générer sur les investissements un rendement total maximum en USD, combinant intérêts, accroissement du capital et gains de change, pour autant que ce soit conforme à une gestion d'investissement de type conservateur. Cet objectif est réalisé en investissant principalement dans un portefeuille de titres de créance à taux fixe et/ou variable, et d'obligations (incluant des titres de bonne qualité et de moindre qualité) émises par des gouvernements, des institutions publiques ou des entreprises, dans le monde entier. Le risque de change de la valeur d'inventaire en USD convertie en EUR est couvert. La durée du portefeuille est gérée activement.

Compartiment BI Carmignac Patrimoine A EUR Acc

Le compartiment investit dans *Carmignac Patrimoine A EUR acc* (code ISIN : FR0010135103). Il s'agit d'un fonds "diversifié", dont les principaux moteurs de performance sont les suivants : d'une part, les actions : le fonds est exposé au maximum à 50 % de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte géographique ou sectorielle, y compris les pays émergents dans la limite de max. 25 % de l'actif net). D'autre part, le fonds investit aussi dans des produits de taux : l'actif net du fonds est investi à concurrence de 50 % à 100 % en obligations d'État et d'entreprises, à taux fixe et/ou variable, et en instruments du marché monétaire. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins 'Investment Grade'. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25 % de l'actif net. Le fonds peut aussi utiliser, en exposition et en couverture, des devises autres que la devise de valorisation du fonds. La durée du portefeuille obligatoire est gérée activement.

Compartiment BI Ethna Fund Aktiv T

Le compartiment investit dans *Ethna Fund AKTIV T* (code ISIN : LU0431139764), dont l'objectif principal consiste à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et des dépôts à terme. La part en actions, fonds en actions et titres assimilables à des actions ne peut pas dépasser au global 49 % de l'actif net du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne peut pas dépasser 10 % de l'actif du fonds. L'acquisition est principalement axée sur des actifs d'émetteurs ayant leur siège dans un État membre de l'OCDE. Le fonds peut avoir recours à des produits dérivés, afin de couvrir ou d'accroître son actif. La durée de la portefeuille obligatoire est gérée activement.

Compartiment BI JP Morgan Global Income Fund A (acc) EUR

Le compartiment investit dans *JP Morgan Global Income Fund A (acc) – EUR* (code ISIN : LU0740858229) qui investit à l'échelle mondiale en obligations, en actions et en Real Estate Investment Trusts (REITS). Les obligations sont principalement sélectionnées sur la base de leurs coupons potentiellement élevés, et les actions sur la base du rendement de leur dividende. La flexibilité du processus d'allocation procure aux investisseurs une certaine marge de manœuvre dans les classes d'actifs, secteurs et marchés, selon les opportunités qui se présentent. Le fonds peut aussi avoir recours à des produits dérivés. Les émetteurs d'entreprises en portefeuille peuvent aussi être établis dans des pays émergents. Les obligations en portefeuille peuvent afficher une notation inférieure à Investment Grade, ou être cotées sans notation. Le risque de devise par rapport à l'euro est en grande partie couvert.

Compartiment BI BlackRock GF Allocation A2 EUR

Le compartiment investit dans *Blackrock Global Funds Global Allocation Fund A2 – EUR* (code ISIN : LU0171283459). Ce fonds vise un rendement maximal libellé en USD, en combinant croissance du capital et revenu des actifs, et investit à l'échelle mondiale dans différents actifs. La répartition de ces actifs dépend de la situation et des attentes sur les marchés financiers. Dans une conjoncture normale du marché, le compartiment investira au moins 70 % du total de son actif dans des actions et dans des titres à rendement fixe. Les titres à rendement fixe comprennent des obligations et des instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à court terme). Le fonds peut aussi détenir des dépôts et liquidités. La durée de la portefeuille obligatoire est gérée activement.

Compartiment BI Ethna Dynamisch T

Le compartiment investit dans *Ethna Dynamisch T* (code ISIN : LU0455735596). La politique d'investissement du fonds vise principalement à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif total. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres fonds et des dépôts à terme. L'investissement dans des certificats représentatifs de marchandises (p. ex. métaux précieux, matières premières) ne doit, à cet égard, pas excéder 20 % de l'actif du fonds. La part des actions et des fonds d'actions s'élèvera en principe à 70 % au maximum de l'actif total du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10 % de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des produits dérivés, afin de couvrir ou d'accroître son actif.

Compartiment BI Flossbach v Storch – Multiple Opp II RT

Le compartiment investit dans *Flossbach von Storch – Multiple Opportunities II RT* (code ISIN : LU1038809395). L'objectif de la politique d'investissement consiste à réaliser une plus-value intéressante, en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux.

Le fonds investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations (même éventuellement convertibles), des instruments du marché monétaire, des certificats, des fonds, des liquidités et des dépôts à terme. Maximum 20 % de l'actif net peuvent être investis indirectement dans des métaux précieux. L'investissement dans un autre fonds ne peut pas dépasser 10 % de l'actif. Le compartiment peut avoir recours à des produits dérivés, afin de couvrir ou d'accroître son actif.

Compartiment BI Money Market Euro

Le compartiment investit dans *Candriam Money Market euro* (code ISIN : LU0093583077). Ce fonds investit exclusivement en instruments du marché monétaire, en liquidités et en instruments financiers, ainsi qu'en obligations d'une durée résiduelle de maximum 12 mois, ou dont le taux est révisable au moins annuellement, qui affichent une notation d'au moins A2/P2 (Standard & Poor's) ou similaire (c'est-à-dire des émetteurs réputés de qualité). Les émissions sont libellées en EUR ou dans des devises des pays membres de l'OCDE. Le compartiment peut recourir à des produits dérivés de devises, de taux ou de crédit, pour gérer efficacement le portefeuille.

Ce compartiment est un compte d'attente. Les réserves des compartiments énumérés ci-dessus sont automatiquement transférées à ce compartiment, par exemple lors de l'exécution d'une formule Stop-Loss ou Lock-Win. Le but n'est pas de créer un rendement potentiel plus élevé par le biais de ce compartiment.

L'investisseur est invité à consulter son spécialiste en investissements Belfius Banque qui parcourra avec lui ses connaissances et son expérience en matière financière, ses objectifs d'investissement et son horizon d'investissement ainsi que sa situation financière.

RISQUES

Un investissement dans le contrat d'assurance vie Belfius Invest Top Funds Selection peut comporter les risques suivants :

- **Risque de capital** : Dans le cas des fonds de la Branche 23, il existe un risque que la valeur du capital investi ait baissé lors du retrait à la suite de la situation financière et économique sur les marchés. L'envergure du risque de capital dépend de la stratégie suivie par le fonds. Dans le cas du contrat de la Branche 21, il se peut que votre capital investi et/ou vos intérêts ne soient pas remboursés ou pas totalement en cas de faillite de la compagnie d'assurances Belfius Insurance. Les montants versés par des particuliers et certaines personnes morales dans le contrat de la Branche 21 relèvent du régime légal de la garantie de dépôt belge à concurrence de 100.000 EUR par personne et par entreprise d'assurances.
- **Risque de taux d'intérêt** : ce risque porte sur le contrat de la Branche 21 ou sur les fonds de la Branche 23 qui investissent (partiellement) en obligations. Lors d'un rachat, il est possible de subir une perte de valeur en cas de hausse des taux du marché. S'il s'agit d'un contrat de la Branche 21, une perte de valeur n'est possible qu'en cas de retrait à des moments où les frais de sortie ou l'indemnité conjoncturelle de sortie sont appliqués. Par contre, en cas de baisse des taux du marché, un fonds peut rapporter une valeur ajoutée.
- **Risque de change** : ce risque concerne principalement les fonds de la Branche 23. Si un fonds investit également dans une devise (non couverte par rapport à l'euro) et que cette devise n'évolue pas favorablement, le rendement sera réduit lors de la conversion en euro. Par contre, si la devise évolue favorablement, l'investissement apportera également une valeur ajoutée en raison du cours de change favorable.

PROTECTION DES DEPOTS

Les montants investis dans les contrats d'assurance vie de la Branche 21 sont protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances sur la vie.

SERVICE PLAINTES

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser en première instance à votre agence, à votre conseiller financier ou au service Gestion des Plaintes, boulevard Pacheco 44, 1000 Bruxelles, ou envoyer un e-mail à claims@belfius.be. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, Negotiation Claims (RT 15/14), boulevard Pacheco 44, 1000 Bruxelles, ou envoyer un e-mail à negotiation-claims@belfius.be. Si vous ne trouvez pas la solution auprès des contacts ci-dessus, vous pouvez vous adresser à l'ASBL Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, ou envoyer un e-mail à info@ombudsman.as.

DOCUMENTATION

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont priés de prendre connaissance de l'ensemble du contenu de la fiche d'information financière sur l'assurance, des conditions générales et du règlement de gestion du fonds. Ces documents sont mis gratuitement à disposition dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur belfius.be.